

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18.062

L'An Deux Mille Dix-Huit, le 13 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 06 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE

Le 06 avril 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S , M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, M. Yannick PAVON, M. Didier QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Nelly SERRE représentée par M. Jean-Paul CLECH
Mme BARRAUD-DUCHÉRON représentée par M. Pierre PAPEIX
Mme Marie-Claire SEURAT représentée par Mme BERGEROT

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE, M. René-Luc CHABASSE, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Alexandra COUDIGNAC.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : PARTICIPATION DE LA VILLE DE ROYAN EN VUE DE LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SYNDICAT MIXTE CENTRE AUDIOVISUEL DE ROYAN POUR L'ÉTUDE DES LANGUES (CAREL)

RAPPORTEUR : M. CLECH

VOTE : UNANIMITÉ

Par un arrêté en date du 23 octobre 2003, le Préfet de la Charente-Maritime a autorisé la création du Syndicat Mixte Centre Audiovisuel de Royan pour l'Etude des Langues (CAREL). Ce syndicat a pour siège les locaux situés Place Jean-Noël DE LIPKOWSKI - 48 boulevard Franck Lamy à ROYAN.

Ces locaux sont vieillissants et mal adaptés aux besoins du CAREL. Le CAREL a fait part à la Ville de ROYAN de sa volonté de procéder à la rénovation des salles de classe, à la mise aux normes des sanitaires du rez-de-chaussée ainsi qu'à la réfection de l'étanchéité.

Au regard de l'intérêt que représente cette opération pour la politique économique locale, la Ville de ROYAN a décidé de participer à la réalisation de ces travaux au travers d'une aide de 150.000 € (cent cinquante mille euros).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer cette aide financière, d'approuver la convention de participation à conclure avec le Syndicat Mixte du CAREL et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet de convention,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer une aide financière de 150.000 € (cent cinquante mille euros) au Syndicat Mixte du CAREL,
- d'approuver la convention de participation à intervenir avec le Syndicat Mixte du CAREL,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention de participation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 avril 2018

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Certifié Conforme
Mairie de Royan le 18 avril 2018
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

